



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE  
CONVOCATION  
**02 FÉVRIER 2023**

DATE D'AFFICHAGE  
**02 FÉVRIER 2023**

L'an **deux mil vingt-trois**  
Le **Six Février 2023 à 19 heures 00**  
Le Conseil Municipal  
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de  
Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :  
**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.  
Mme AUBIN. M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN.  
Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme PÉRICHON. M. BOUTONNAT.  
Mme MOUILLÈRE. Mme VAZ.**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : **21**  
PRESENTS : **17**  
VOTANTS : **19**

Formant la majorité des membres en exercice.

### Excusés :

- **M. ROUSSILHE, pouvoir à M. BODIN,**
- **Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN.**

### Absents :

- **M. HUSSON,**
- **M. MARTIN.**

**Madame Marjorie VAZ a été élue Secrétaire.**

**OBJET : 4ème  
MARCHÉ DES  
PRODUCTEURS DE  
PAYS – LE 26 MAI  
2023.**

Une convention a été signée entre la Chambre d'Agriculture de l'Allier et la Communauté de Communes Pays de Lapalisse pour organiser un Marché des Producteurs de Pays à Lapalisse (4ème édition) le vendredi 26 mai 2023,

Pour la bonne organisation de de cette manifestation, Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit délibérer sur l'emplacement qui est prévu Place du Général Leclerc de 18h à minuit avec une possibilité de repli salle de la Grenette en cas de mauvais temps et Place du Champ de Foire.

Il s'agit de promouvoir les producteurs locaux, de permettre aux personnes de déambuler dans le marché, et de faire leurs achats sur les différents stands afin de se restaurer dans l'espace aménagé à cet effet.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter que le marché de producteurs puisse se dérouler sur la Place du Général Leclerc avec un repli possible en cas de mauvais temps sur le champ de foire et salle de la Grenette ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les autorisations et documents nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le - 9 FEV. 2023

Le Maire,

Publié ou Notifié  
le : - 8 FEV. 2023

Accusé de réception de la télétransmission  
le :

